




MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction des affaires financières</p> <p>Sous-direction des affaires budgétaires</p> <p>Bureau d'Informatisation des Systèmes Comptables</p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Philippe CUCCURU</p> <p>Tél : 01 49 55 48 36 Fax : 01 49 55 57 71 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DAF/SDAB/N2004-1514</p> <p>Date : 09 JANVIER 2004</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

A

 Nombre d'annexes : 3

Mesdames et Messieurs les Préfets
Mesdames et Messieurs les Directeurs
régionaux et départementaux de l'agriculture
et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Directeurs
départementaux des services vétérinaires

Objet : Point projet AGRI 2.

Bases juridiques : Note de service DAF/SDAB/N2004-

Résumé :

MOTS-CLES : Gestion comptable, AGRI 2, Formation AGRI 2

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mesdames et Messieurs les Préfets ;- Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt ;- Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt ;- Messieurs les Directeurs de l'agriculture et de la forêt ;- Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux des services vétérinaires ;- Messieurs les directeurs des services vétérinaires- Services de l'agriculture dans les TOM	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de service d'administration centrale ;

La présente note a pour objet de fournir une information précise sur les conditions de déploiement 2003 / 2004 du système d'information AGRI 2 qui doit être utilisé dans tous les services régionaux et départementaux pour la gestion comptable des crédits déconcentrés du MAAPAR.

Depuis avril 2003 cette nouvelle version de l'applicatif comptable des services déconcentrés est déployée dans les services. Elle est connectée par interface à l'application NDL des comptables publics. Elle permettra d'assurer localement le relais vers la future application interministérielle Accord 2, commune aux ordonnateurs secondaires et aux comptables locaux.

Afin de réduire les coûts, d'alléger le déploiement et d'automatiser au maximum les opérations de reprise de données, l'exploitation de l'application AGRI2 est centralisée sur la plate forme « CASTA » du centre d'étude et de réalisation informatique de Toulouse à laquelle les services accèdent par le réseau du MAAPAR et à partir de laquelle sont assurées les liaisons avec les centres informatiques du trésor pour l'interface avec NDL.

Vous trouverez dans les annexes 1 et 2 le bilan du déploiement 2003 et le planning de formation 2004 à AGRI 2.

Le basculement sur AGRI 2 constitue une opération délicate pour chaque service déconcentré, qui doit la préparer et l'organiser attentivement, par exemple en terme d'encadrement des agents concernés et de réactivité en cas d'imprévu, de préparation des dossiers sensibles (tels que la paye) pour que les délais de traitement comptable ne soient pas tendus à l'excès.

La formation à l'utilisation du module paye d'AGRI 2 est une étape importante dans la formation des utilisateurs. Il est utile que les agents viennent en stage avec des exemples précis pour valoriser au mieux cette partie de la formation.

La direction des affaires financières a mobilisé sur ce projet toutes les ressources disponibles. Les agents concernés sont particulièrement attentifs à la bonne réussite du projet AGRI 2 aussi bien pendant la phase de déploiement que pendant les périodes d'assistance des utilisateurs.

En cas de difficulté je vous invite à saisir l'équipe d'assistance de la DAF par messagerie : agri2.daf@agriculture.gouv.fr. Si la réponse à vos questions ou la solution aux problèmes que vous rencontrez tarde à venir, vous pouvez prévenir Philippe Cuccuru le chef du bureau d'informatisation des systèmes comptables par la messagerie : philippe.cuccuru@agriculture.gouv.fr ou par téléphone au 01 49 55 48 36.

Je vous conseille d'effectuer cette démarche préalablement à toute diffusion générale d'information relative à une difficulté que vous auriez rencontrée au cours de l'utilisation d'AGRI 2.

Les services utilisent AGRI + depuis 15 ans, il paraît normal qu'il y ait une période de prise en main du nouvel outil pendant laquelle la productivité du secrétariat général est perturbée. Cet élément intervient parfois dans le calendrier au mauvais moment à cause du resserrement de calendrier consécutif à la budgétisation du FNDAE et du FNSE, (les derniers sites basculés en 2003 l'ont été au mois de novembre – semaine du 3 au 7 ce qui n'est pas optimal par rapport à la fin de gestion).

Les services ont cependant su s'organiser pour :

- Démultiplier la formation à tous les agents appelés à utiliser l'application;
- Compenser la baisse temporaire de productivité par une mobilisation de tous les agents des secrétariats généraux ;
- Dialoguer de manière constructive avec l'équipe d'assistance du Bureau d'Informatisation des Systèmes Comptables pour améliorer l'outil et la qualité des données comptables issues de la reprise.

Je vous remercie tout particulièrement, vous et votre équipe, pour cet engagement, facteur clé de réussite qui a largement contribué à minimiser les inconvénients inévitables induits par le changement de système informatique.

La Directrice des Affaires Financières

Mireille Riou-Canals

Annexe Technique Déploiement AGRI 2

I. Bilan formation des sites 2003

58 DDAF/DDSV et 14 DRAF ont été formées à AGRI 2 et basculées dans ce nouvel environnement technique. Ces directions sont toutes opérationnelles sur cette nouvelle application comptable (cf. annexe 1).

Il y a en moyenne 7 utilisateurs déclarés par site ce qui porte le nombre d'utilisateurs d'AGRI 2 à 504 utilisateurs.

II. Organisation et planning de formation 2004

Afin de permettre au début de l'année 2004 la budgétisation du fonds national de développement des adductions d'eau (FNDAE), du fonds national de solidarité pour l'eau (FNSE) et la renumérotation des 9 000 à 15 000 opérations ouvertes les années précédentes sur ces comptes spéciaux, il a été nécessaire d'accélérer le mouvement en début d'année. L'objectif est de réaliser cette opération de renumérotation et de rapatriement des opérations sur le budget général dans le seul environnement technique AGRI 2.

Pendant cette période l'équipe du bureau d'informatisation des systèmes comptables assurera pour l'ensemble des sites les opérations de changement d'année comptable et, compte tenu de la budgétisation des deux comptes spéciaux du Trésor, renumérottera les opérations du FNDAE et celles du FNSE.

Le volume de travail nécessaire au traitement de ces opérations explique pourquoi il est techniquement impossible de mener à bien la budgétisation du FNDAE et du FNSE dans l'environnement AGRI + et dans l'environnement AGRI 2. C'est aussi pourquoi l'ensemble des DRAF et DDAF restant dans l'environnement AGRI +, doit être basculé dans AGRI 2 au cours du premier trimestre 2004.

Au cours des mois de janvier et de février 2004, le programme repose sur un rythme de 3 semaines de formation sur 4 (3 en janvier et 3 en février). Chaque semaine 8 sites seront formés et basculés dans l'environnement AGRI 2, à raison de 2 agents par site.

Le troisième agent des sites concernés restant à former, étant le plus souvent issu des services vétérinaires, une formation spécifique aux dépenses ordinaires leur sera offerte sur le mois de mars 2004.

En janvier et février 2004, 8 DRAF et 38 DDAF seront basculées dans le nouvel environnement.

En mars, mai et juin 2004 des formations « découverte de l'application et restitutions » seront ouvertes spécifiquement aux secrétaires généraux.

Ce dispositif a été présenté et discuté avec les secrétaires généraux lors de leur dernière réunion nationale qui s'est déroulée à Paris le 15 octobre 2003.

Le dispositif prévu pour le premier semestre 2004 offrira environ 260 places de formation AGRI 2, réparties en 15 sessions (vous trouverez le calendrier de formation et de déploiement en annexe 2).

Annexe 1 : Bilan des Formations AGRI 2 de 2003

Sites formés à AGRI 2 en 2003 & ayant basculé dans ce nouvel environnement Comptable		
DDAF		DRAF
3	56	Alsace
7	57	Auvergne
8	58	Basse-Normandie
11	59	Bretagne
12	62	Centre
14	64	Champagne-Ardenne
21	67	Franche-Comté
23	68	Haute-Normandie
25	70	Languedoc-Rousillon
26	71	Lorraine
27	72	Nord-Pas-De-Calais
28	73	Pays de la Loire
29	74	Provence-Alpes-Côtes-d'Azur
30	76	Ile-De-France
31	77	
32	78	
34	81	
38	82	
39	84	
41	86	
44	87	
45	88	
46	89	
47	91	
48	95	
49	971	
50	972	
54	973	
55	974	
Formations AGRI 2 - 2003		
205 agents - 4 DAF/DDSV - 54 DDAF/DDSV et 14 DRAF		

Annexe 2 : Planning de formation déploiement 2004

Formation AGRI 2 - 1^{er} semestre 2004 (Début 2004 : 2 agents par site DDAF - DRAF au maximum du 05/01 au 23/02)				
Dates	Semaines de formation 2003	Sites	Nombre d'agents	Salles
5 janvier 2004	2 - 2004	SGD 04, 05, 06, 10, 13, 35, 37, 83	16	CISI / Vaugirard
12 janvier 2004	3 - 2004	SGD 22, 24, 33, 40, 53, 66, 79 - SGR 86	16	B2 / Vaugirard
19 janvier 2004	4 - 2004	SGD 01, 2A, 2B, 09, 65, 85 - SGR 2A, 31	17	CISI / Vaugirard
26 janvier 2004	5 - 2004			
2 février 2004	6 - 2004	SGD 16, 18, 19, 36, 51, 61, 90	16	CISI / Vaugirard
9 février 2004	7 - 2004	SGD 15, 17, 42, 43, 52, 63, SGR 21, 87	17	CISI / Vaugirard
16 février 2004	8 - 2004	SGD 02, 60, 69, 80 - SGR 33, 69, 80	14	CISI / Vaugirard
23 février 2004	9 - 2004			
1 mars 2004	10 - 2004			
8 mars 2004	11 - 2004	DDSV 01, 02, 04, 05, 06, 09, 10, 13, 22, 24, 33, 35, 37, 40, 53, 66, 69, 79, 83	19	CISI / Vaugirard
10 mars 2004	11 - 2004	DDSV 2A, 2B, 15, 16, 17, 18, 19, 36, 42, 43, 51, 52, 60, 61, 63, 65, 80, 85, 90	19	CISI / Vaugirard
15 mars 2004	12 - 2004	SGR 2A, 21, 31, 33, 69, 80, 86, 87, DDAF 24	18	CISI / Vaugirard
24 mars 2004	13 - 2004	Secrétaires généraux	18	CISI / Vaugirard
10 mai 2003	20 - 2004	Secrétaires généraux	18	CISI / Vaugirard
24 mai 2003	22 - 2004	Secrétaires généraux	18	CISI / Vaugirard
26 mai 2003	22 - 2004	Secrétaires généraux	18	CISI / Vaugirard
14 juin 2003	25 - 2004	Secrétaires généraux	18	CISI / Vaugirard
16 juin 2003	25 - 2004	Secrétaires généraux	18	CISI / Vaugirard
Total			260	
Nb de formations			15	

DAF / D414 : Salle de la DAF - 78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP
CISI / Vaugirard : Salle de la DGA / SDSI / CISI - 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15
B2 / Vaugirard : Salle de la DGA / FORMCO / B2 rez de jardin - 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15
Les formations des semaines 2, 3, 4, 6, 7 et 8 de 2004 n'offriront que 2 places par site convoqué
Formation DDSV - dépenses ordinaires & payes - 2,5 jours
Formation secrétaires généraux - découverte de l'application & restitutions - 2 jours